



# Contact

C O M M U N E   D E   N E A U F L E S - S A I N T - M A R T I N

## Sommaire

Conseil Municipal p 2 à 4  
Nouvelles commissions p 5 à 6  
Bilan mi-mandat p 7 à 10  
Vie locale p 11 à 12  
Rappels règlementaires p 12 à 13  
Travaux effectués et à venir p 13 à 14  
Numéros utiles p 14  
Retours sur événements p 14 à 17  
Événements à venir p 18 à 21  
Partages p 22 à 24

## Restons en lien

Mairie  
19 rue St-Martin  
27830 Neaufles St-Martin



02 32 55 00 04  
06 46 24 57 68 (urgence  
uniquement)



Mairie.neaufles@yahoo.fr



Mairie  
Neaufles-Saint-Martin



Panneau Pocket



Lundi  
de 9h00 à 12h00 et  
de 13h30 à 18h30

Mardi et vendredi  
de 13h30 à 18h30

Judi  
de 16h00 à 18h30

Mercredi et samedi  
de 9h00 à 12h00

## LE MOT DU MAIRE



Chères Neaufléennes, chers Neaufléens,

Depuis le 16 juin dernier, j'occupe les fonctions de Maire avec fierté mais humilité. Maire est sans doute le plus beau des mandats, car c'est celui de la proximité, de l'action de terrain et des réalisations concrètes. Mon objectif majeur est d'œuvrer pour le bien-vivre ensemble dans la continuité de mes prédécesseurs.

Dans mon courrier qui vous a été adressé fin juin, j'ai évoqué mon projet de vous associer aux décisions importantes pour notre commune. Aussi, je vous propose, dès à présent, de répondre au sondage joint dans ce numéro et de me soumettre vos suggestions pour améliorer notre quotidien. Je ne vous promets pas d'exaucer la totalité de vos souhaits mais d'étudier, avec les commissions concernées, les plus pertinents.

Je vous avais aussi invité à m'interpeller lors de rencontres à travers le village. J'ai pu ainsi échanger avec plusieurs d'entre vous sur vos préoccupations relatives à l'entretien de la commune et plus particulièrement celui du cimetière. C'est une réalité qui m'attriste et que je souhaite solutionner.

Les conditions climatiques accélèrent la pousse de l'herbe et des plantes adventices qui ne peuvent plus être traitées par des produits phytosanitaires. Les deux agents chargés de l'entretien de la commune ont beaucoup de travail : arracher les herbes, supprimer les rejets, tondre tous les espaces verts dont le parc nature. Ce sont des tâches assez chronophages et ce ne sont pas leurs seules missions.

Aussi, j'ai mandaté une entreprise neaufléenne pour assurer un nettoyage profond du cimetière, dégageant ainsi du temps à nos agents techniques pour assurer l'ensemble de l'entretien de la commune. Une nouveauté cependant : une planification de tonte et d'entretien par secteurs géographiques. Aucun ne sera oublié, j'y tiens particulièrement !

Cela ne dédouane pas pour autant les propriétaires et locataires de leur obligation de désherber devant leur domicile, et d'assurer un entretien minimum aux abords de leurs tombes et caveaux.

Le Conseil Municipal a fait le choix de ne pas augmenter les impôts, ni le tarif des cantines et garderies, il faut cependant que chacun y mette du sien. Le budget communal n'étant pas extensible...

Dans le même esprit de ligne budgétaire, nous avons fait le choix de ne pas remplacer l'une des secrétaires de Mairie, absente pour plusieurs mois et de nous relayer auprès de sa collègue pour l'assister dans ses multiples tâches. Une permanence téléphonique sera mise en place pendant ses 3 semaines de congés.

L'année scolaire qui s'est achevée, a sonné le départ en retraite de Mme La Roche, Directrice et de Mme Martine, institutrice. Avec les membres du Conseil Municipal nous leur souhaitons une excellente retraite. Nous profitons de ce journal pour souhaiter la bienvenue à Mmes Aubin et Mignon, qui prendront leurs fonctions en septembre prochain. Nous félicitons Mme Miranda qui reprend le flambeau en qualité de directrice d'école. De manière plus générale, je tiens à remercier le corps enseignant pour le travail essentiel qu'il accomplit chaque jour auprès de nos enfants.

Je tiens enfin, au nom de toute l'équipe du Conseil Municipal, à féliciter les collégiens et étudiants qui ont obtenu leur examen.

Nous leur souhaitons, ainsi qu'à vous toutes et tous, un bel été.

Le Maire,  
Sonia LACAS

## É C H O S   D U   C O N S E I L   M U N I C I P A L D U   M A R D I   1 6   M A I   2 0 2 3 \*

- |                                                                     |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Changement des huisseries de l'école                                | ➔ | Le remplacement des huisseries de l'école a été prévu sur deux ans. Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, accepte la réalisation de la deuxième tranche pour un montant de 20 888 € HT.                                                                             |
| Mise aux normes éclairage sécurité école                            | ➔ | Suite au passage du Bureau Véritas, une mise aux normes de l'éclairage de secours est nécessaire. L'ensemble du Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la mise aux normes des installations pour un montant de 5 964 € HT.                                                         |
| Alarme PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) école            | ➔ | Les enseignants et les parents d'élèves demandent la pose d'une alarme au sein du groupe scolaire en cas d'intrusion. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les travaux pour un montant de 2 153.02 € HT.                                                                       |
| Limiteur de bruit                                                   | ➔ | Le Conseil Municipal accepte l'installation d'un limiteur de bruit à la salle des fêtes en raison de nuisances sonores, pour un montant de 1 523.20 € HT.                                                                                                                             |
| Cheminement handicapé mairie/ WC publics                            | ➔ | Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les travaux pour la création d'une allée adaptée aux personnes à handicap pour accéder aux toilettes publiques situées aux abords de la mairie ainsi qu'une 3 <sup>ème</sup> place de stationnement. Le montant s'élève à 9 603.60 € HT. |
| Coût prévisionnel enfouissement des réseaux rue Alexandre Laurent   | ➔ | Les travaux sont réalisés par le Syndicat d'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE). La contribution financière de la commune s'élève à 34 333.33 € HT pour un coût total des travaux de 228 333.33 € HT.                                                                             |
| Pose de ralentisseurs dans le village                               | ➔ | Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la pose de ralentisseurs rue St-Martin - Rue A. Laurent (x2) - Rue du Bois - Rue S. Sénécoux, pour un montant de 53 153.88 € HT.                                                                                                          |
| Augmentation des heures de l'employée de l'agence postale communale | ➔ | Les membres du Conseil Municipal, décident par 11 voix pour et 4 abstentions, l'augmentation du temps de travail d'un agent administratif passant de 78h à 90h mensuelles.                                                                                                            |

- Emploi jeune été → Au regard d'un budget restreint, l'ensemble du Conseil Municipal, vote contre le recrutement d'un emploi d'été.
- Schéma mutualisation de la Communauté de Communes du Vexin Normand (CCVN) → Le schéma de mutualisation de la CCVN est validé par l'ensemble du Conseil Municipal, qui souhaite étudier la possibilité de mutualiser la mise en place des illuminations de fin d'année.
- Projet d'éoliennes à Eragny sur Epte → Après délibération, les membres du Conseil Municipal refusent par 10 voix contre, 1 abstention et 4 voix pour le projet d'éoliennes sur la commune d'Eragny-sur-Epte.
- Position du Conseil suite au démarchage - projet éolien → Après délibération, les membres du Conseil Municipal refusent par 10 voix contre, 1 abstention et 4 voix pour de répondre à tout démarchage et toute implantation d'un parc éolien sur la commune.
- Désignation des membres de la commission de contrôle des élections → Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renouvelle les membres de la commission de révision de la liste électorale.

É C H O S   D U   C O N S E I L   M U N I C I P A L  
D U   V E N D R E D I   1 6   J U I N   2 0 2 3 \*

- Election du Maire → Deux candidatures : M. Michel CHENOUARD et Mme Sonia LACAS . Mme LACAS a obtenu 12 voix, M. Chenouard, 3 voix.  
  
Mme Sonia LACAS a été élue Maire.
- Détermination du nombre d'adjoints → Les membres du Conseil détermine, à l'unanimité, le nombre d'adjoints à 4.
- Election des adjoints au maire → Sont élus adjoints par 12 votes pour et 3 bulletins nuls :  
1 - M. LEROY Yvan                      2 - Mme TURLURE Sylvie  
3 - M. LEJEUNE Jean Paul   4 - Mme LECONTE Carole
- Nomination de deux conseillers délégués → Pour assurer 2 missions Mme le Maire propose la nomination de 2 conseillers délégués : Le Conseil Municipal se prononce pour par 12 voix pour et 3 abstentions.  
  
M. BRANLE Olivier est nommé conseiller délégué au suivi budgétaire.  
  
Mme NAVARRO Chloé est nommée conseillère déléguée à la communication externe.
- Taux d'indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués → L'enveloppe budgétaire sera identique à la précédente.  
  
La rémunération des deux conseillers délégués sera déduite de celle de Mme le Maire à sa demande.  
  
La proposition du Maire est validée par 12 voix pour et 3 abstentions.
- Vote des délégations du conseil municipal au maire selon l'article 2122-22 du CGCT. → Selon l'article sus visé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde à Mme le Maire les délégations précédemment accordées à son prédécesseur.

Restructuration et fusion des commissions ➡ Afin d'obtenir une meilleure adéquation lors des travaux de commissions Mme le Maire souhaite les restructurer.

Vous trouverez le détail des nouvelles commissions et de leurs membres dans ce journal.

É C H O S   D U   C O N S E I L   M U N I C I P A L  
D U   M E R C R E D I   2 8   J U I N   2 0 2 3 \*

Lecture et validation du PV du Conseil du 16 juin 2023 ➡ La lecture du compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 16 juin dernier, adopté à l'unanimité, est assuré par Mme le Maire.

Modification des montants de contribution au SIEGE ➡ M. Leroy, Adjoint délégué aux travaux, informe les membres du Conseil de l'actualisation des travaux rue Alexandre Laurent .

Les tarifs du nouveau devis ont été actualisés et les nouveaux montants sont les suivants :

16.808,00 € en investissement pour l'enfouissement des réseaux électriques.

15.833,00 € en fonctionnement pour l'enfouissement des réseaux de télécommunication.

Autorisation de signature d'une convention avec les CDG 27 pour nomination d'un agent chargé de la fonction d'inspection ACFI ➡ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la convention proposée par le centre de gestion lui déléguant les inspections relatives aux conditions de travail, à l'hygiène et à la sécurité des agents communaux.

Autorisation de signature d'une convention avec le CDG 27 pour mise à disposition temporaire d'un agent ➡ Un agent administratif titulaire est en congé maladie pour une durée indéterminée et il convient de procéder à son remplacement. Le centre de Gestion disposant d'un service de remplacement temporaire, mes membres du Conseil Municipal, à l'unanimité valident la signature de la convention par Mme le Maire.

CCAS - Elections de 5 membres issus du Conseil Municipal ➡ Suite à l'élection du nouveau maire, il convient de procéder au remplacement de cinq membres élus au Centre Communal d'Action Social.

Mme TURLURE Sylvie, M. LEJEUNE Jean-Paul, Mme LECONTE Carole, M. FONDRILLE Jean-Pierre et Mme NAVARRO Chloé proposent leur candidature et sont élus à l'unanimité.

Tirage au sort de 3 jurés d'assise ➡ A l'aide de la liste électorale et selon le mode de tirage au sort préconisé par la préfecture, trois noms sont tirés au sort pour l'année 2024.

*\*L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est consultable sur le site de la Mairie et sur les panneaux d'affichage situés face à la Mairie.*

## NOUVELLES COMMISSIONS MUNICIPALES

Les commissions municipales mises en place lors de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2020, sont prioritairement chargées d'étudier les dossiers à soumettre à l'instance.

Madame le Maire, **Présidente de chaque commission**, a souhaité les refondre afin d'obtenir une meilleure adéquation entre les commissions.



Yvan LEROY,  
Vice-Président

### COMMISSION TRAVAUX, URBANISME, ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET SÉCURITÉ

Le rôle de la commission consiste notamment à travailler sur des projets d'aménagement du domaine public et à mener une réflexion sur les besoins de travaux de petit entretien des bâtiments communaux ou de plus gros investissements. Elle a en charge la planification des travaux sur la voirie communale, sur les réseaux électriques et sur l'éclairage public. Elle peut être amenée à préparer d'éventuelles modifications ou révisions du Plan Local d'Urbanisme.

La commission est également chargée du développement de la sécurité communale. De par son champ d'action, elle travaille en étroite collaboration avec les autres commissions pour leur apporter une aide logistique et un appui technique.

*Composition : M. Jean-Paul LEJEUNE, M. Olivier BRANLE, Mme Diane DECHELLE, M. Jean-Pierre FONDRILLE, M. Michel CHENOUEARD*

### COMMISSION AFFAIRES GÉNÉRALES



Sylvie TURLURE  
Vice-Présidente

Cette commission est chargée du dossier « Lignes Directrices de Gestion » (LDG), qui précise les orientations générales de la commune en matière de gestion des ressources humaines, notamment la mobilité, la promotion ou encore la valorisation des parcours professionnels.

Elle actualise le Document Unique (DU), dossier qui a pour but de retranscrire les résultats des évaluations des risques professionnels de toute la collectivité et qui liste les solutions à mettre en œuvre pour les réduire, voire supprimer.

Elle a en charge le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui contribue, à l'échelle communale, à la prévention des risques et à la gestion des crises associées.

Cette commission a également pour objectif de maintenir le lien de proximité avec les Neaufléens et dynamiser la vie locale. Elle veille à communiquer sur les événements et les différentes actions de la municipalité. A ce titre, elle a en charge le journal municipal, le site internet, la page Facebook, Panneau Pocket, les contacts avec la presse et toutes autres actions de communication en collaboration avec Mme Chloé Navarro, conseillère déléguée.

Elle impulse et accompagne l'offre culturelle et soutient les initiatives des différentes associations. Elle étudie et propose les subventions versées aux associations.

*Composition : Mme Chloé NAVARRO, M. Yvan LEROY, M. Jean-Paul LEJEUNE, Mme Carole LECOTE, , M. Jean-Marie CAVÉ, M. Jean-Pierre FONDRILLE, M. Michel CHENOUEARD*



Chloé NAVARRO  
Conseillère déléguée



*Jean-Paul LEJEUNE*  
Vice-Président

### COMMISSION FINANCES, BUDGET ET PROJETS

En charge des finances communales, la commission débat sur les orientations budgétaires.

Elle veille à garantir une gestion saine et réaliste des finances dans le but de contenir les dépenses publiques et optimiser la capacité d'investissement, tout en maintenant des taux d'imposition modérés. Elle élabore également le budget annuel de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement, et en assure le suivi en collaboration avec M. Olivier BRANLE, Conseiller délégué.



*Olivier BRANLE*  
Conseiller délégué

*Composition : M. Olivier BRANLE, Mme Sylvie TURLURE, M. Jean-Marie CAVÉ, Mme Hélène DESCARREGA, M. Jean-Pierre FONDRILLE et M. Jean-Philippe ROCHE*

### COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Son rôle est de débattre des questions scolaires. Elle est consultée pour toutes les activités organisées par la commune dans le cadre de l'école (cantine et garderie) et organise certains événements de la vie scolaire.

Cette commission est aussi le lien entre l'administration de l'école, les élus et les représentants des parents d'élèves.



*Carole LECONTE*  
Vice-Présidente

*Composition : Mme Sylvie TURLURE, Mme Chloé NAVARRO, Mme Diane DECHELLE, M. Jean-Philippe ROCHE.*

### COMMISSION ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE ET CADRE DE VIE

Dans le respect de l'environnement, elle se charge de proposer au Conseil Municipal différents aménagements permettant d'embellir notre village et assurer une meilleure qualité de vie aux Neaufléen(ne)s.

Elle est force de proposition sur l'aménagement des chemins pédestres, les zones vertes, la prévention des nuisibles et les questions relatives à l'environnement.

Elle veille au patrimoine communal, à son rayonnement, particulièrement lors des journées du patrimoine.

*Composition : Mme Diane DECHELLE, M. Jean-Pierre FONDRILLE, M. David PERNIN, Mme Hélène DESCARREGA et M. Michel CHENOUEAU.*



À mi-parcours du mandat Madame le Maire, dans une démarche de transparence du service public, a souhaité vous faire part des actions menées depuis 3 ans par le Conseil Municipal.

La gestion de la pandémie, dès les premiers jours des élections, en mars 2020, et durant près de deux ans, a nécessité une réorganisation des services périscolaires et, avec l'aide précieuse des membres du CCAS, l'accompagnement apporté aux plus fragiles.

Cette situation a complexifié le début de mandat et a impacté les dépenses en matière d'eau, de gaz, d'électricité, des denrées alimentaires pour la restauration scolaire ainsi que les produits d'hygiène et d'entretien rendus obligatoire en raison de la Covid-19.

Malgré ces impondérables, nous avons veillé à ne pas perdre de vue nos projets pour la commune. Dans le bilan, vous retrouverez les actions menées pendant la première partie du mandat et les perspectives à réaliser jusqu'à la fin du mandat.

## CADRE DE VIE

### Le bilan

Parc Nature ⇒ Création d'un parcours santé enfants et mise en place de bancs et de tables de pique-nique ;

Pont Noir ⇒ Installation de bancs, d'une table de pique-nique et d'une poubelle ;

Espace Michel Strohm ⇒ installation de tables d'échecs et de ping-pong, de bancs et de poubelles ;

Mise en place de bancs et poubelles dans différentes rues de la commune ;

Inauguration de l'espace Michel Strohm et Salle Jean-Paul Teillard ;

Organisation de la journée du patrimoine ;

Mise en place du ramassage des encombrants par un prestataire ;

Opération environnementale ⇒ Nettoyage des abords de l'étang au Parc Nature en partenariat avec la Com-com.

### Les perspectives

Parc Nature ⇒ Remise en état des panneaux d'information, ajout de tables de pique-nique ;

Pont Noir ⇒ Création d'un espace jeux et ajout de bancs ;

Espace Michel Strohm ⇒ Installation d'un jeu pour enfants et de bancs supplémentaires, réfection du terrain de boules ;

Rues de la commune ⇒ Mise en place de poubelles. Remplacement des plaques usées ;

Chemins ruraux ⇒ Nettoyage et signalétique ;

Opérations participatives environnementales ⇒ Nettoyage de la rivière au niveau du Pont Noir, embellissement du cimetière.



## TRAVAUX - AMÉNAGEMENTS

### Le bilan

Réfection de la Croix Place Saint-Pierre ;

Réfection du Chemin des Vignes ;

Installation de postes à incendie supplémentaires ;

Rue des Sapins ⇒ Création d'un puisard ;

Rénovation du mur contigu au parking de la mairie ;

Transformation de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage de la mairie en bureaux ;

Enfouissement des réseaux ;

Route de Vernon ⇒ Installation de ralentisseurs ;

Changement des portes et fenêtres extérieures de l'école ;

Ajout de volets électriques à l'école ;

Remplacement des horloges de l'éclairage public ;

Changement des extincteurs ;

Modernisation de l'éclairage public ;

Travaux de peinture dans la salle de jeux de l'école ;

Réfection de la porte principale et du porche de l'église.

### Les perspectives

Réfection du clocher de l'église ;

Salle des fêtes ⇒ Pose d'un limiteur de bruit ;

Poursuite de la modernisation de l'éclairage public ;

Ecole ⇒ Remise en état du logement ;

Chemins communaux ⇒ Réfection et aménagement ;

Route de Vernon ⇒ Renouvellement de la demande expresse de sécurisation auprès du Département ;

Pose de ralentisseurs dans les rues du village ⇒ Application de la décision du Conseil Municipal du 16 mai 2023 ;

Réserves incendie ⇒ Installation de poches d'eau auprès des habitations excentrées du village ;

Pose de macadam sente des Chantemelles ;

Poursuite de l'enfouissement des réseaux ;

Aménagement du futur cimetière.







## COMMUNICATION

### Le bilan

Création d'un point informatique à l'accueil de la mairie ;  
Initiation informatique pour nos aînés ;  
Création du secrétariat du Père Noël ;  
Organisation du pot d'accueil des nouveaux arrivants ;  
Refonte du Journal Contact ;  
Mise en place de Panneau Pocket ;  
Création de la cérémonie de remise des cartes d'électeurs aux jeunes Neaufléens ;

### Les perspectives

Refonte du site Internet de la Commune ;  
Poursuite de la communication au plus près des Neaufléens ;  
Remise en état des panneaux d'affichages et déplacements à des endroits plus pertinents ;

## DIVERS

### Le bilan

Mise à jour des tombes abandonnées du cimetière ;  
Achat d'une bande de terrain à M Pontoire ;  
Transfert de l'agence postale vers la mairie ;  
Favorisation du développement de la vie associative ;  
Installation de boîtes à livres ;  
Attribution d'un nouveau marché pour la restauration scolaire ;  
Distribution à domicile des jouets de Noël en 2020.

### Les perspectives

Réhabilitation et finalisation du plan de circulation de la commune ;  
Amélioration de la signalétique ;  
Equipeement numérique pour l'école ;  
Peinture du Pont Noir.

## CCAS

### Le bilan

Distribution du muguet le 1er mai à nos aînés pendant la Covid-19 ;

Accompagnement des anciens et des personnes fragiles pour leurs courses et sorties diverses ;

Distribution à domicile du colis des anciens en 2020 ;

Organisation du cinéma en plein air ;

Création d'un après-midi jeux ;

Mise en place de la gym douce pour les aînés ;

Création de sorties extérieures : culturelles et plages ;

Prise en charge partielle complément chèque énergie ;

Atelier botanique ;

Mise en place d'une opération « Octobre Rose » ;

Octroi de bons d'alimentations et de chauffage aux plus nécessiteux.

### Les perspectives

Poursuivre les opérations des années antérieures ;

Maintenir le lien avec nos aînés ;

Renouveler des moments de convivialités ;

Poursuivre les aides et les assistances aux Neaufléen(ne)s dans le besoin ;

Aide aux démarches administratives dans la limite de nos possibilités ;



## PERMANENCES MAIRIE

Fermeture pour congés d'été des services administratif et postal

En raison des congés d'été et d'effectif réduit du personnel administratif,

◇ **l'agence postale communale sera fermée**

**du lundi 24 juillet au mardi 15 août 2023 inclus**

*Pendant cette période, les lettres recommandées et les colis seront disponibles à LA POSTE - Zone Industrielle - 7 rue Louis Braille 27140 GISORS*

◇ **le secrétariat de mairie sera fermé**

**du lundi 7 août au dimanche 27 août 2023 inclus**

*En cas d'urgence, Madame le Maire et les adjoints assureront une permanence.*

📞 06.46.24.51.68



Les dossiers d'urbanisme (demandes de travaux...) seront de nouveau réceptionnés à compter du mardi 29 août prochain aux horaires d'ouverture de l'accueil mairie en rez de chaussée).

## INSCRIPTIONS CANTINE ET GARDERIE DU MATIN ET DU SOIR



A partir du 23 août prochain, à l'accueil - agence postale, et jusqu'au 2 septembre **dernier délai**, si vous envisagez de bénéficier des services périscolaires, vous devez **obligatoirement** inscrire vos enfants à la cantine et/ou à la garderie du matin et du soir. Sans cette démarche votre enfant ne pourra pas être accueilli. Vous trouverez les bulletins d'inscription à l'accueil de la mairie ou sur son site.

Tout formulaire de demande d'inscription doit être dûment rempli, signé et accompagné du certificat d'assurance. **UN DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS VALIDÉ.** Si vous n'êtes pas à jour de vos factures, nous ne pourrions pas prendre en compte votre inscription. Pour les parents rencontrant des difficultés financières, ils sont invités à se rapprocher du CCAS : Tél. 06.80.78.64.60.

## COURS DE GYM DOUCE - SEPTEMBRE 2023



Les cours de gym seniors Neaufléens reprennent à partir du jeudi 07 Septembre 2023.

Comme l'année dernière, 2 séances seront mises en place les jeudis matins (hors vacances scolaires).

La première de 9h30 à 10h30 et la seconde de 10h 30 à 11h30 en salle des fêtes.

La participation financière de début septembre 2023 à fin juin 2024 **est de 60 € par participant.**

Pour les personnes ayant des soucis financiers, vous pouvez vous rapprocher du CCAS.

Une réunion d'informations se tiendra jeudi 31 août à 10 heures à la salle des fêtes.

Vous ramènerez le bulletin d'inscription joint à ce journal accompagné de votre règlement de 60,00 €uros par personne (par chèque à l'ordre du CCAS) .

Attention le nombre de places est limité.

## FIN D'ANNÉE SCOLAIRE



Afin de garder un souvenir de leur passage à l'école de Neaufles, les élèves de CM2 ont reçu de la part de la municipalité 2 livres.

Le premier parle de la démocratie. Sujet qui peut paraître austère mais qui est la pierre angulaire du bien vivre ensemble.

Le deuxième est consacré aux inventions, présenté en BD, il ne peut qu'interpeller les esprits curieux...

Bonne continuation aux futurs collégiens !

## VANDALISME SUR LA TABLE D'ÉCHECS - ESPACE MICHEL STROHM



Alors qu'une poignée de personnes s'évertue à rendre les espaces publics du village agréables, une minorité ne pensent qu'à détériorer au détriment de tous. La mairie prend des dispositions pour dorénavant punir ces incivilités.

### Rappel à la loi 2023-22 du 24/01/2023

Extrait « Le fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain est puni de 3 750 euros d'amende et d'une peine de travail d'intérêt général lorsqu'il n'en est résulté qu'un dommage léger ».



## RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

### Entre voisins, restons courtois !



Le repos est une nécessité pour tous et les rapports de bon voisinage sont un des éléments essentiels de notre qualité de vie. Si des lois déterminent nos droits et nos devoirs, le respect en est la priorité. Pour ce faire, quelques règles sont à rappeler :

**Appareils bruyants, outils de bricolage perceuse, raboteuse...ou de jardinage tondeuse à gazon, motoculteur...**

#### Autorisés :

De 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h du lundi au vendredi

De 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi

De 10h à 12h les dimanche et jour férié

#### Tapage nocturne

##### Entre 22h et 7h du matin :

Les bruits ou tapages injurieux nocturnes troublant la tranquillité publique d'autrui sont punis de l'amende de 3<sup>ème</sup> classe d'un montant pouvant atteindre 450€ (article R 623-2 du Code pénal).

### Respecter les lieux publics

#### Balayage devant chez soi :

Sur toutes les voies qui longent les propriétés d'habitation, les riverains sont tenus de les entretenir.

#### Abandonner des déchets :

Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des détritrus sur la voie publique.





## Bien vivre avec les animaux

### Déjections canines :

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections que leurs animaux laissent dans les rues et lieux publics notamment sur l'espace Michel Strohm, sous peine d'être passible d'une contravention de 3<sup>ème</sup> classe pouvant atteindre 450€.

### Nuisances sonores :

Dans un logement, une cour ou un jardin, il est interdit de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

### Promenade de nos congénères :



Dans les rues et chemins du village, les espaces publics (espace Michel Strohm, parc nature...) les chiens doivent être tenus en laisse pour éviter un sentiment d'insécurité. De plus, de multiples agressions de chiens envers des promeneurs nous sont rapportées et ce n'est pas acceptable. Pour rappel, les maîtres sont responsables des dégâts causés par leur animal. Nous recommandons aux personnes agressées de contacter la gendarmerie.

## Au jardin aussi il y a des règles...

### Jardiner sans brûler :

Le règlement sanitaire départemental interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels. Les déchets végétaux doivent être déposés gratuitement à la déchetterie de Gisors.

**En cas d'infraction constatée, l'amende de 4<sup>ème</sup> classe peut atteindre 750€.**

### Taille de haies :

Pensez à entretenir et à élaguer les abords de vos propriétés avec votre voisinage et également côté des voies communales. Il en est de même pour vos terrains et bois longeant les chemins ruraux. La responsabilité civile des propriétaires est engagée lorsqu'une haie ou un arbre déborde sur la voirie créant un danger pour les usagers de la route. **A défaut, les opérations d'élagage peuvent être effectuées d'office par la commune aux frais du propriétaire.** Alors, à vos sécateurs !



## T R A V A U X   E F F E C T U É S   E T   À   V E N I R

### POSE DE RALENTISSEURS DANS LA COMMUNE

En séance du 16 mai dernier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté l'installation de ralentisseurs dans les rues de la commune où la vitesse excessive de chauffards menace l'intégrité physique des personnes.

Sont concernées les rues St-Martin (aux abords de l'école), rue du Bois, rue Sénécoux et rue Alexandre Laurent.

### AMÉNAGEMENTS À L'ÉCOLE

La mairie profite de la période estivale pour réaliser des aménagements dans l'école pour le bien-être des écoliers, des enseignants et du personnel communal.

- Des blocs d'évacuation de secours lumineux ont été installés aux endroits réglementaires.
- Installation d'une alarme PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité).
- Cour : sécurisation de l'escalier menant à la cantine.





## LIMITEUR DE BRUITS - SALLE DES FÊTES

Notre salle des fêtes est belle et grande mais située intra-muros, ce qui impacte la tranquillité des riverains.

Pour palier cette nuisance, un limiteur de bruits a été installé. Il stoppera la musique si le nombre de décibels est excessif.



## NUMÉROS UTILES

Mairie - 02 32 55 00 04

Enfance maltraitée - 119

Samu 15 - Pompiers 18 - Gendarmerie 17

Service d'urgence aux malentendants - 114

Hôpital de Gisors - 02 32 27 76 76

Violences conjugales - 3919

Numéro d'urgence européen - 112

Pharmacie de garde - 3237

## RETOUR SUR EVENEMENTS

### JOURNÉE DES DEPORTÉS - 30 AVRIL 2023



Rassemblés au monument aux morts, la municipalité, les associations des anciens combattants et les représentants de la famille Sénécaux, ont rendu hommage lors de la Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation.



Devoir de mémoire : Le nombre de déportés de France dans les camps de concentration ou d'extermination nazis au cours de la Seconde Guerre mondiale est estimé à plus de 150 000 personnes. Au total, plus de 100 000 déportés partis de France disparaissent. Avec la libération des camps, le monde entier mesure l'ampleur de la Déportation et de son horreur.

### CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2023



La commune a commémoré la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et s'est mobilisée pour partager le devoir de mémoire des victimes civiles et militaires de la deuxième guerre mondiale. Les élus et représentants d'associations d'anciens combattants se sont réunis aux Monuments aux Morts et au cimetière sur les sépultures des aviateurs Anglais pour les traditionnels dépôts de gerbes et allocutions protocolaires. A l'issue de la cérémonie, le traditionnel vin d'honneur a réuni les participants autour d'un moment convivial.

## FOIRE À TOUT - 14 MAI 2023 - NEAUFLES ANIM'



Dès 6h30, les exposants ont déballé leur bric-à-brac qui tout au long de la journée a fait le bonheur des chineurs.

L'odeur de l'andouillette sur lit d'oignons a certainement participé au succès de la buvette. En effet, les premières frites ont été vendues à 10h30.

Les forains étaient également de la partie, pour le plus grand plaisir des petits et des grands. Encore une belle réussite pour cette animation Neaufléenne.



## CINÉMA - 24 MAI 2023 - CCAS



Le CCAS vous a proposé 2 films le 24 mai dernier : Super Mario Bros et Les trois Mousquetaires.

Force est de constater que malgré la gratuité des séances pour les Neaufléens et la projection de films très récents (moins d'un mois), le public escompté n'est plus au rendez vous et, particulièrement sur le film destiné aux enfants.

Le CCAS mènera une réflexion sur l'intérêt de maintenir ou non cette prestation.



## LES RENCONTRES DE NEAUFLES - 30 MAI 2023

Monsieur Jean-Michel COMTE nous a fait partager sa passion pour le patrimoine Normand.

Le 30 mai dernier se tenait la première des rencontres qu'il organise.

Son récit captivant sur l'histoire de Neaufles nous laisse en haleine et attendons avec impatience une prochaine rencontre...

Nous avons à cette occasion, apprécié les nouveaux locaux du complexe Vitrex aménagés par le propriétaire des lieux, M. Rathier.





## PÉTANQUE - 3 JUIN 2023 - NEAUFLES ANIM'



Les amateurs de pétanque se sont retrouvés le 3 juin pour concourir dans un esprit fairplay.

Le duo gagnant est reparti avec des sacs remplis de bonnes choses...

## ARMADA - 10 JUIN 2023 - CCAS



*El Galéon, pavillon Espagnol*



*Le Belem, pavillon Français, qui ira chercher la flamme olympique en Grèce pour les JO 2024*

4 ans après la dernière édition, l'Armada était de retour en juin. Le CCAS a permis à 95 Neaufléens de voguer sur la Seine pour une promenade guidée au plus près de ces magnifiques bateaux. Malgré la chaleur écrasante et l'attente avant l'embarquement, la sortie a été très appréciée des participants.

## VOYAGE EN FRANCE À NEAUFLES-SAINT-MARTIN - 30 JUIN 2023 - MÉDIATHÈQUE ÉTRÉPAGNY



Vendredi 30 juin la médiathèque d'Etrépagny a fait voyager une vingtaine d'enfants à travers le monde. Autour de l'étang du Parc Nature, des contes lus par Mme Lefèvre, responsable de la lecture publique à la médiathèque et des musiques irlandaise, espagnole,...etc, interprétées par un professeur de l'école de musique d'Etrépagny, ont été proposés aux spectateurs.



« Une balade avec une lecture et de la musique pour évoquer des pays dont on peut découvrir les paysages sans quitter la France. » Un moment magique, très apprécié de tous, suivi d'un moment convivial autour d'un verre de cidre ou de jus de fruit.



## FÊTE DU VILLAGE - 1<sup>er</sup> & 2 JUILLET - NEAUFLES ANIM'



Le carnaval de Rio a envahi les rues du village et l'espace Michel Strohm le 1<sup>er</sup> juillet dernier lors de la fête du village. 45 danseuses et musiciens ont accompagné petits et grands lors de la retraite aux flambeaux.

Le lendemain, des activités sur le thème du Brésil étaient offertes aux Neaufléens.

Pour l'occasion, les bénévoles de Neaufles Anim' avaient inscrit au menu de la buvette, des brochettes de poulet mariné et du gâteau à l'ananas.

## FÊTE NATIONALE - 13 JUILLET 2023 - NEAUFLES ANIM'



La réputation du feu d'artifice de Neaufles Saint-Martin ne s'est pas démentie cette année encore.

Les très nombreux spectateurs ont applaudi les figures pyrotechniques qui ont illuminé le ciel du village.



Les bénévoles de Neaufles Anim' ont, comme à l'accoutumée, tenu leur rôle derrière le comptoir de la buvette qui n'a pas désempé.



## ÉVÈNEMENTS À VENIR

### MARCHE DE NOËL 2023 - NEAUFLES ANIM'

Bien que le mois de décembre nous semble lointain, le succès du premier marché de Noël en 2023 laisse présager un nombre certain de demandes d'exposants. Aussi, si vous souhaitez participer à la 2<sup>ème</sup> édition qui se tiendra le samedi 2 décembre prochain, merci de bien vouloir retourner le coupon ci-joint à Neaufles Anim' au 19 rue St-Martin (boîte à lettres à côté de celle de la Mairie).



Le nombre de places étant limité, Neaufles Anim' vous informera de la validation ou non de votre réservation.

### SORTIE AU TOUQUET - 19 AOÛT 2023 - CCAS



Après l'Armada, le CCAS vous invite une journée à la mer. C'est au Touquet que vous pourrez profiter de la plage (pleine mer/14h52) ou vous balader dans les rues piétonnes de cette jolie station balnéaire.

**Le samedi 19 août 2023 ; Départ : rdv à la mairie à 7h45, Retour prévu sur Neaufles vers 19h.**

Inscription auprès du CCAS, au 06.80.78.64.60. Attention il n'y aura qu'un seul car (avec toilettes), le nombre de places est donc limité.

*Sortie gratuite, réservée aux Neaufléens*

### BRADERIE - DU 24 AU 26 AOÛT 2023 - VESTIAIRE DE LA VALLÉE DE L'EPTÉ



Vêtements à petits prix : 1.50 € / Manteaux 5 €  
10 vêtements enfants : 7 € + jouets/vaisselle

Ouvert à TOUS

Plus nous vendons, plus nous aidons !

#### BRADERIE

La prochaine vente aura lieu à la salle des fêtes de Neaufles Saint-Martin !

**Jeudi 24 et vendredi 25 août 2023**  
**9h30 / 16h30**

**Samedi 26 août 2023**  
**9h30 / 12h00 (sac à 7 €)**  
**Ou bien sac à 50% (au choix)**





2ème édition

# NEAUFLES-SAINT-MARTIN

## DÉPART DERRIÈRE LA MAIRIE

DIMANCHE  
03  
SEPTEMBRE

**En famille, entre amis, en solo  
En marchant ou en courant**

### COURSE AU SCORE

But du jeu :  
A l'aide d'une carte, par équipe où  
en solo, trouver le plus de balises  
possible en un temps limité

Durée : 01H00

Inscription sur place  
à partir de 8H20

Départ par vague :  
Solo 8h45-9h10  
Duo 9h10-9h30  
En équipe 3, 4, 5 + participants  
9H30-10H00

### COURSE ENFANTS

CRUSTY a besoin d'aide  
les animaux se sont échappés  
dans Neufles-Saint-Martin !  
Plus une minute à perdre,  
rattrapez les tous.

Inscription sur place  
à partir de 13H00

Départ par vague 14H00-15H00

Les mineurs resteront sous la  
responsabilité de leurs parents  
sur les deux courses.

Contact : M. Jérôme LEMOINE

06.35.58.84.55

lemoinejerome@hotmail.fr

f Association La Team de Neufles

Inscription : 3 €uros

Generale d'Optique  
la fin des lunettes chères  
TRIE-CHÂTEAU



CITROËN  
VAUBAN OUEST AUTO GISORS







La 40<sup>ème</sup> édition des Journées Européennes du Patrimoine est non seulement placée sous le signe du patrimoine vivant, mais aussi sportif. L'amour des Français pour l'équitation ne se dément pas. Le pays compterait près de 3 millions de cavaliers réguliers pratiquant ce sport. La Fédération Française d'Équitation se place d'ailleurs à la troisième place des fédérations sportives du pays.



Lors des journées du Patrimoine, le Haras de Neaufles ouvrira une nouvelle fois ses portes pour une découverte de cette discipline.

2 créneaux vous sont proposés le samedi 16 septembre 2023 de 12h à 13h et de 17h45 à 18h45 (inscriptions obligatoires au 07.63.73.29.51).



La commune poursuit la découverte de son élément phare : la Tour de la Reine Blanche. Cette année, la mairie confie les visites des samedi et dimanche à l'association ELAN. Pour les inscriptions, merci de contacter Monsieur Brérot au 07 85 65 88 00 .

L'association ELAN vous propose également, en partenariat avec la municipalité, l'accès au Fond Teillard, archives de notre historien Jean-Paul Teillard. Ce point documentaire se situe place St-Pierre.

Une nouveauté cette année : une balade intitulée « Neaufles notre village » : Jean-Pierre Fondrille vous conduira à travers les rues de la commune pour une promenade commentée et illustrée. Deux départs possibles le samedi 16 septembre : un à 10h et l'autre à 14h.

Renseignements en mairie.



Pour terminer ce week-end culturel, vous aurez le loisir de vous rendre à l'ancien lavoir situé à proximité du marais.

Pour tout renseignement, contactez l'association ELAN au : 07 85 65 88 00.



V E N E Z   D A N S E R   A V E C   L E   D J   L I O N E L

NEAUFLES ANIM'

# DISCO

*Repas Soirée*

**16 SEPT 2023 A 19H30**  
**NEAUFLES-SAINT-MARTIN**  
**SALLE DES FÊTES**

*Au Menu*

SANGRIA BLANCHE ET SES ACCOMPAGNEMENTS

MOULES FRITES

OU BROCHETTES DE POULET FRITES

ET SON VERRE DE VIN OU DE BIÈRE

ASSIETTE DE SALADE/FROMAGE

ET SON VERRE DE VIN

POIRE BELLE - HÉLÈNE

CAFÉ.

**TARIF** ADULTES 22€  
ENFANTS 12€

RESERVATION : 06 04 09 31 02



## AUTOUR DE NEAUFLES-SAINT-MARTIN

### Boucle de la Tour de Neaufles-Saint-Martin



Petite balade facile autour de la Tour de Neaufles, dite de la Reine Blanche.

Route peu fréquentée, chemins couverts ou champêtres.

#### Etapas de la randonnée (www.visorando.com)

Se garer sur le petit parking, au centre de Bézou-Saint-Eloi. Un panneau indique le départ de la balade (Balisage jaune).

**D/A.** Dos au parking, aller à droite sur la route de Gisors, traverser au passage protégé et poursuivre une trentaine de mètres. Prendre la rue à gauche (Route de Neaufles).

1. Sortir du bourg tout droit. Marcher en bord de route en montant sur un petit kilomètre.
2. Dans le léger virage à droite, prendre le chemin à gauche (Chemin de la Fraîche) et continuer jusqu'à rejoindre Neaufles-Saint-Martin. Vous apercevrez la Tour de la Dame Blanche sur votre gauche.
3. Au croisement, suivre à gauche la rue Saint-Martin puis à la place, obliquer à droite. Virer de nouveau à droite à la chapelle pour suivre la rue qui débouche sur un étroit passage piétonnier.
4. Arrivé à la route, tourner à gauche pour descendre jusqu'à la Lévrière que l'on traverse en empruntant le Pont Noir.
5. Prendre à gauche la rue des Bouillons qui longe des habitations à main droite.
6. Dans le virage avant d'arriver à la route de Rouen (D14), emprunter un large chemin longeant probablement une ancienne voie ferrée. Garder ce chemin jusqu'à Bézou-Saint-Eloi.
7. Virer à droite puis encore à droite sur la route de Gisors pour retourner au point de départ (D/A).

*Circuit officiel démarrant à Bézou-Saint-Eloi mais peut être adapté.*

## COUP DE POUCE AUX ARTISANS ET COMMERCE LOCAUX - PUBLICITÉS

**KETELS BOIS** | Achat/Vente Bois de Chauffage

9 La Tuilerie 27 830  
Neaufles Saint Martin

06.27.20.21.31  
N°SIRET: 91825079600011

- Vente de bois toutes dimensions
- Achats sur place ou livraison

valentin.ketels27@gmail.com

**La GUINGUETTE du MOULIN**

Réservation  
Jeun au  
07 58 26 28 32

**Flâner,  
chiner,  
déguster...**  
... dans ce lieu d'exception  
comblant autant les yeux  
que les papilles.

**PAUSE GOURMANDE  
AU CŒUR D'UNE  
BROCANTE DE 600m2  
DU VEXIN NORMAND.**

Convivialité et détente  
assurées autour de  
plats simples et goûteux  
composés de produits  
locaux et frites maison.

**OUVERTURE :**  
Le vendredi soir  
Le samedi midi et soir  
Le dimanche midi  
Fin de service à 22h.

L'activité bar fonctionne aux heures d'ouverture de la brocante.  
Du jeudi au dimanche de 10h30 à 18h30 - 4, route de Vernon - 27830 Neaufles Saint Martin

## BALADE À GERBEROY



Gerberoy est l'un des plus beaux villages de France.

A moins d'une heure de Neaufles, aux confins de la Picardie et de la Normandie, des maisons en torchis à colombages et hourdis de briques se côtoient dans un mélange plein de charme. Ruelles pavées, roses trémières et glycines s'appuient sur les vieilles pierres.



Un vrai décor cinématographique qui n'a pas échappé à la série Maupassant ou au film « Un Amour de sorcière » avec Vanessa Paradis.

Escapade printanière ou virée estivale, Gerberoy, surnommé « Le village aux milles rosiers », est un véritable festival de couleurs : rouge, blanche, saumon, jaune, rose, violette.

## RECETTES - CROUSTILLANT DE POIRE ET PONT-L'EVÊQUE



### Ingrédients pour 4 personnes

2 feuilles de bricks • ¼ de Pont-l'Évêque AOP • 50 g de beurre d'Isigny AOP • 2 poires normandes • 5 cl de Calvados AOC • 1 c.a.c de miel normand • 1 carotte des sables • 1 pomme verte • ⅛ de gousse de vanille • Huile de colza normande • 200 g de mesclun • Pignons de pin

Eplucher, laver, pocher les poires dans un sirop 10 min. Refroidir le sirop. Faire fondre le beurre, tailler la feuille de brick, et la lustrer au pinceau. Couper le Pont-l'Évêque en tranches. Monter les croustillants avec poire et Pont-l'Évêque. Badigeonner de miel, cuire à 150 °C pendant 10 min. Réaliser une vinaigrette en mélangeant le Calvados, les grains de vanille, l'huile de colza, sel et poivre. Tailler la carotte des sables en julienne fine et la pomme en bâtonnets. Dresser le mesclun, la julienne de carotte et les bâtonnets de pomme. Assaisonner de vinaigrette, poser le croustillant tiédi et ajouter quelques pignons de pin.

## SALADE NORMANDE



### Ingrédients pour 4 personnes

1 camembert • 20 cerneaux de noix • 100 g de roquette • 100g de pousses d'épinards • 2 pommes « Granny Smith » • 8 c.a.s d'huile de noix • 2 c.a.s de vinaigre de cidre • sel • poivre

Eplucher les pommes, épépiner-les et coupez les en fines lamelles. Réserver. Couper les camemberts en morceaux. Placer la roquette et les pousses d'épinards dans un saladier. Ajouter l'huile de noix et le vinaigre. Saler et poivrer. Mélanger bien. Ajouter les lamelles de pommes, les morceaux de camembert et les cerneaux de noix. Mélanger le tout et servir.



NEAUFLES  
ST MARTIN

## LE SAVIEZ-VOUS ?

- En 2022, grâce à vous c'est +140 % de déchets recyclables collectés !
- Le dépôt du verre en borne est 5 fois plus économique que son dépôt dans le bac noir
- La gestion des déchets mal triés coûte 3 fois plus cher que la gestion des ordures ménagères.

# CALENDRIER DE COLLECTE 2023

## JUILLET À DÉCEMBRE

COLLECTE DES ORDURES  
MÉNAGÈRES (bac gris)

VENDREDI MATIN

COLLECTE DES EMBALLAGES  
ET PAPIERS (bac jaune)VENDREDI APRÈS-MIDI  
1 SEMAINE SUR 2

## JUILLET

| L  | M  | M  | J  | V  | S  | D  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    |    |    |    |    | 1  | 2  |
| 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  |
| 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |
| 31 |    |    |    |    |    |    |

## AOÛT

| L  | M  | M  | J  | V  | S  | D  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    |    |    |    | 4  | 5  | 6  |
| 7  | 8  | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 |
| 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
| 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 |
| 28 | 29 | 30 | 31 |    |    |    |

## SEPTEMBRE

| L  | M  | M  | J  | V  | S  | D  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    |    |    |    |    | 1  | 2  |
| 4  | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |    |

## OCTOBRE

| L  | M  | M  | J  | V  | S  | D  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    |    |    |    |    |    | 1  |
| 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  |
| 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 |
| 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 |
| 30 | 31 |    |    |    |    |    |

## NOVEMBRE

| L  | M  | M  | J  | V  | S  | D  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    |    |    | 1  | 2  | 3  | 4  |
| 6  | 7  | 8  | 9  | 10 | 11 | 12 |
| 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 |
| 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 |
| 27 | 28 | 29 | 30 |    |    |    |

## DÉCEMBRE

| L  | M  | M  | J  | V  | S  | D  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    |    |    |    |    | 1  | 2  |
| 4  | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |

WWW.SYGOM.FR

RIEN NE SE PERD, TOUT SE TRANSFORME DANS MON BAC JAUNE !



CITEO

## LE TRI + SIMPLE !

JE TRIE EN +

CHEZ VOUS, TOUS LES  
EMBALLAGES  
ET TOUS LES PAPIERS  
SE TRIENT

## JE TRIE DÉJÀ

TOUS LES PAPIERS, EMBALLAGES EN  
CARTON ET BRIQUES ALIMENTAIRES

BOUTEILLES, FLACONS ET BIDONS EN PLASTIQUE

BOUTEILLES, CANETTES, CONSERVES,  
AÉROSOLS, BARQUETTES EN MÉTAL

EN VRAC

SANS LES  
IMBRIQUERBIEN LES  
VIDERSANS LES  
LAVER

## TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



POTS, BOITES, BARQUETTES, SACHETS, FILMS, TUBES, ETC.

## TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL



CAPSULES, SACHETS, BOITES, TUBES, OPERCULES, ETC.

## RAPPEL

Tous vos emballages  
en verre sont à déposer  
dans les colonnes à verreUne question ?  
Un doute ?

WWW.SYGOM.FR  
@ contact@sygom.fr  
02 32 54 47 64



CITEO